



CORSIER-SUR-VEVEY

Procès-verbal de la séance du lundi 8 septembre 2014

Il est 19h00 lorsque **M. H. Hoose, Président**, ouvre la séance à la Chapelle des Monts-de-Corsier.

Il salue les Conseillers, Mme M. Décosterd, secrétaire, le Syndic F. Brun, la Municipalité, Mme M.-R. Pilloud, Secrétaire municipale adjointe, Mme S. Picot, remplaçante de l'Huissier, M. G. Ferrari, répondant de proximité Sécurité Riviera ainsi que le public.

Les membres suivants sont excusés : **Mmes M. Alvarez, L. Khouri-Dagher, M. Savoy, J. Vodoz, A. Volet, MM. R. Buccarello, P. Chapuis, D. Chollet, F. Dufour, B. Gallot-Lavallée, Y. Hochuli, W. Marchionno, E. Schopfer, J.-F. Tuberosi.**

Absent : **M. M. Wertz**

1. **Le quorum est atteint.** L'assemblée peut valablement délibérer.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

M. H. Hoose, Président, propose le rajout du point 9 bis : Dépôt de la motion « Pour un soutien aux sociétés locales ».

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à la majorité.

3. **Procès-verbal de la séance du lundi 16 juin 2014**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. **Assermentation d'un nouveau membre du Conseil**

Suite à la démission de Mme F. Macagnino, M. le Président procède à l'assermentation d'une nouvelle Conseillère : **Mme Chantal Combaz** de Corsier. Il lui souhaite la bienvenue et l'invite à prendre place parmi les autres membres.

5. **Correspondance et communications du Bureau du Conseil communal**

M. H. Hoose, Président, a reçu une invitation au Rapport annuel de l'Association Sécurité Riviera, le samedi 13 septembre 2014 (date de la course du Conseil et du personnel communal).

Il a également reçu des remerciements suite au message de sympathie envoyé à la famille de Claude Pilet, ancien Conseiller communal.

Il rappelle que les Conseillères faisant partie d'une commission ad hoc ne doivent pas automatiquement être nommées rapporteur. D'autre part, en cas d'empêchement à assister à la séance, le Conseiller est prié de contacter au plus vite le 1^{er} membre qui cherchera un remplaçant avec lui.

6. **Communications de la Municipalité**

Environnement – Philippe Bricod

Abattage d'arbres : la Commune doit procéder à l'abattage de 2 pins noirs et de 2 tilleuls dont la statique est affaiblie, à la Chapelle des Monts-de-Corsier, parcelle no 644. Une plantation compensatoire est prévue. L'enquête publique est ouverte jusqu'au 16 septembre 2014 et le dossier peut être consulté au Bureau technique intercommunal.

Santé, Social, Tourisme & Culture – Ursula Bucher

AVASAD (Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile) : la part communale s'élèvera au maximum à CHF 84.50 par habitant pour 2015 (CHF 80.40 en 2014). Il est relevé que sans les effets du protocole d'accord de la plate-forme canton-commune, le montant à charge des communes se serait élevé à CHF 127.60 par habitant.

Nonagénaires : M. Albert Clément a eu 90 ans le 28 juillet et Mme Marie Rose Guillaume-Gentil le 20 août dernier.

Population & Sécurité – Thérèse Volet

SDIS : les pompiers recrutent durant la deuxième partie du mois d'octobre. Les personnes intéressées peuvent s'adresser au commandant M. Fagherazzi ou à un pompier de leur connaissance.

Giron des Musiques 2015 : l'atelier de décoration a commencé. Les éventuels amateurs de bricolage peuvent s'annoncer auprès de Thérèse Volet.

Écoles, Jeunesse, Sociétés & Sports – Bernard Schär

Corsier en Fête et Course Chaplin : ces deux manifestations se sont parfaitement déroulées les 29 et 30 août dernier. La Municipalité adresse ses vifs remerciements aux organisateurs, aux sociétés locales et aux bénévoles.

Sortie aux Monts : la Société de Développement organise une sortie aux Monts-de-Corsier pour tous les habitants de la commune. Dans le cadre de cette manifestation et en collaboration avec la Municipalité, les nouveaux habitants seront invités afin de faire connaissance et de présenter les différentes sociétés locales. Cette sortie aura lieu le dimanche 28 septembre 2014 dans l'après-midi.

7. **Préavis 7/2014 – « Demande de crédit pour la création de deux Ecopoints avec Molok à la Route de Nant et à Praz-Libon »**

M. Th. Baechtold, président et rapporteur de la Commission ad hoc chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis dans sa globalité.

M. J. Güdemann, rapporteur de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis dans sa globalité.

M. H. Hoose, Président, ouvre la discussion.

Mme A. Rouge souhaite connaître les arguments de la Municipalité concernant la décision d'implanter des Molok pour la récupération du papier et du verre à Praz-Libon alors que la déchèterie intercommunale est située à 200m. Si les arguments ne sont pas convaincants, elle déposera un amendement pour que seul un Molok pour les ordures ménagères soit implanté à cet endroit.

M. Ph. Bricod, Municipal, informe qu'au départ, ces Molok devaient être placés à Moille-Saulaz. En raison des câbles souterrains, ce projet ne peut pas se réaliser. Les habitants ne souhaitent pas stocker leurs déchets chez eux quand la déchèterie est fermée. Ils les amènent donc dans les Ecopoints restant, ce qui fait déborder les containers à disposition.

M. M. Paquier précise qu'au village, les habitants attendent deux semaines pour le ramassage du papier et qu'il s'agit d'une question de comportement. Il soutient la remarque de Mme A. Rouge.

M. F. Brun, Syndic, rappelle que dans toute la commune, on peut déposer le papier à tout moment. Il n'a pas été prévu d'ouvrir la déchèterie tous les jours en raison des coûts que cela engendrerait. Les gens qui ne souhaitent pas attendre l'ouverture de la déchèterie iront mettre leurs déchets dans d'autres conteneurs et le volume prévu pour ces emplacements ne suffira plus.

Il répond à la Commission des Finances quant à l'augmentation des coûts par rapport aux précédentes implantations de Molok aux Monts-de-Corsier : le Molok en lui-même ne coûte pas plus cher. Par contre, le coût du transport varie en fonction du lieu de livraison.

M. J.-M. De Giorgi précise que la déchèterie est un élément nouveau. Elle n'existait pas lors des premières discussions et décisions sur l'implantation de Molok.

M. F. Brun, Syndic, informe que des Molok à incinérables seront créés. Si des conteneurs pour le verre et le papier ne sont pas prévus, les gens déposeront ces éléments ailleurs ce qui créera un déséquilibre.

M. R. Genoud trouve logique de mettre des Molok pour le papier et le verre à Praz-Libon. Si la déchèterie définitive se fait ailleurs, les habitants auront besoin de ces installations. Il estime que les coûts sont raisonnables et invite à accepter le préavis tel que présenté.

M. P. Groux demande si cela va changer quelque chose dans le système de ramassage et si la Municipalité prévoit dans le futur de n'effectuer qu'une seule tournée de ramassage. Il se pose également la question de l'utilité du Molok de Nant.

M. Ph. Bricod, Municipal, répond que la Municipalité a prévu - une fois que tous les Monts-de-Corsier seront équipés - de n'effectuer qu'un seul ramassage par semaine pour les incinérables. Concernant le papier, la Municipalité projette d'effectuer un appel d'offre à une entreprise pour pouvoir le valoriser mieux qu'actuellement.

Mme M. Meier demande si les conteneurs de Moille-Saulaz seront maintenus. **M. Ph. Bricod, Municipal**, répond négativement. L'Ecopoint de Moille-Saulaz sera fermé car plus aucun trou ne peut être creusé pour implanter des Molok supplémentaires en raison des câblages souterrains, d'où le projet de créer un emplacement à Praz-Libon.

Mme M. Meier demande s'il faut attendre de savoir ce qui se passera avec la déchèterie provisoire avant de prendre une décision sur ce préavis.

M. Ph. Bricod, Municipal, informe qu'un Molok pour les ordures ménagères devra de toute façon être créé à Praz-Libon.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **M. H. Hoose, Président**, demande à **Mme A. Rouge** si elle souhaite déposer son amendement.

Les arguments n'ont pas complètement convaincu **Mme A. Rouge**. Elle se demande si les habitants de Fenil et de Moille-Saulaz ne peuvent faire un effort pour respecter les horaires d'ouverture de la déchèterie. **M. Ph. Bricod** répond qu'il n'y a pas que les habitants de Moille-Saulaz et Fenil qui utiliseront cet emplacement. Ceux de l'Hautigny, du chemin du Signal et des Chaux qui se rendent en plaine pour leur travail, utiliseront également les Molok de Praz-Libon.

Mme Ch. Cuénod-Cochard rappelle que du moment que l'emplacement de Moille-Saulaz est supprimé, il faut le remplacer. Il est donc logique de créer un Ecopoint à Praz-Libon.

M. Th. Baechtold trouve que les horaires de la déchèterie ne sont pas évidents pour les personnes qui travaillent.

M. F. Brun, Syndic, informe que cela coûtera moins cher de créer des Molok que d'agrandir la déchèterie et d'augmenter les horaires d'ouverture. Il y a déjà beaucoup de personnes qui s'y rendent (6'500 passages pour les quatre communes du Cercle). Si cela continue, un agrandissement sera nécessaire, ce qui engendrera une augmentation des coûts d'utilisation.

Mme A. Rouge renonce à déposer son amendement.

M. H. Hoose, Président, soumet le préavis 07/2014 au vote, soit :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la création de deux Ecopoints avec Molok à la Route de Nant et à Praz-Libon, pour un montant total de CHF 61'000.00 ;
2. de lui octroyer à cet effet un montant de CHF 61'000.00 à prélever dans la « Réserve pour investissements futurs » figurant au Bilan ;
3. de financer cette dépense par recours à un emprunt à hauteur de CHF 61'000.00 et d'assumer les charges financières y relatives.

Le préavis no 07/2014 est accepté à la majorité (1 abstention, 3 avis contraires).

8. **Préavis 8/2014 – « Demande de crédit pour la réalisation d'un couvert dans le préau du collège « Jaman » pour les élèves des écoles primaires du cercle de Corsier »**

Mme Ch. Cuénod-Cochard, membre de la Commission ad hoc chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis dans sa globalité.

M. J. Güdemann, rapporteur de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis dans sa globalité.

M. H. Hoose, Président, ouvre la discussion.

M. M. Paquier demande quelles sont les garanties en cas de déprédation causée sur la membrane du couvert. **M. P.-A. Debétaz, Municipal**, explique qu'il s'agit de la même membrane qui a été posée vers la cantine scolaire de Corseaux. Effectivement, un coup de couteau peut l'abîmer. La fourniture et pose de la membrane coûtent CHF 20'000.00. Après discussion avec la Commission ad hoc puis avec l'architecte, la structure sera légèrement déplacée et rehaussée afin d'être plus difficile d'accès.

Mme Ch. Combaz demande si la membrane va recouvrir toute l'ellipse en béton armé. De plus, de par sa situation géographique, ce couvert sera exposé aux vents et ne protégera pas les enfants en cas de pluie. Elle se pose donc la question de l'utilité de ce projet. **M. P.-A. Debétaz** rappelle l'obligation cantonale de créer des préaux dans les cours d'écoles. Des calculs ont été faits avec l'ingénieur et le constructeur de la membrane. L'objet est assuré en cas de sinistre. L'ECA entre en matière en cas de dégâts dus aux éléments naturels. Un cordage sera fixé sur le pourtour de l'ellipse. Il comprend les inquiétudes émises et informe qu'il s'agit d'un choix esthétique.

Mme D. Petitat s'interroge sur le prix d'un couvert qui serait moins esthétique (en tuile ou en bois). **M. P.-A. Debétaz, Municipal**, confirme que ce serait moins cher mais que le vœux de la Municipalité et du Directeur des écoles était de prévoir quelque chose d'architectural et d'harmonieux afin de respecter le travail fait à l'époque par l'architecte Luscher.

M. G. Volet n'est pas contre le projet, mais il estime qu'on paie une oeuvre d'art (CHF 2'000.00 le m² de toiture).

M. B. Schär, Municipal, relève l'importance d'avoir quelque chose d'esthétique en raison de la vue sur le site depuis les hauteurs de Corsier.

M. M. Ceppi demande si un couvert en inox serait faisable. **M. P.-A. Debétaz, Municipal**, s'est renseigné auprès de l'ingénieur et informe qu'une telle structure n'existe pas dans les dimensions du projet. Les profilés creux sont limités dans les épaisseurs des parois. Le coût de la fourniture en inox est plus élevé qu'en acier laminé. L'inox peut être utilisé pour des petites surfaces (barrière de balcon, etc...) mais pas pour ce projet.

Mme M. Meier demande quel est le délai de réalisation demandé par le Canton. **M. P.-A. Debétaz, Municipal**, répond qu'il y a des années qu'un couvert aurait dû être créé.

M. D. Isler trouve important de faire quelque chose. Il demande si la Municipalité projette de planter 1 ou 2 arbres supplémentaires pour faire de l'ombre. Il attire l'attention sur l'architecture du projet qui ressemble à un trampoline et qui serait dangereux si les enfants s'en servaient comme tel.

Lors de la réfection du revêtement des terrains de sport de la Bourgette, **M. P.-A. Debétaz, Municipal**, signale que des arbres supplémentaires avaient été plantés. Il y a donc toujours possibilité d'en replanter quelques-uns. Afin d'éviter que les enfants ne grimpent sur le couvert, il sera rehaussé.

Mme C. Haefliger confirme que le projet ressemble à un trampoline. Elle demande de prendre en considération que les enfants ne sont pas seulement là pendant les périodes scolaires mais aussi en dehors des heures et le week-end. Elle aurait souhaité un projet avec une participation des élèves, avec comme résultat un plus grand soin apporté à l'objet par les enfants, étant donné leur implication.

M. B. Savoy pense faisable de prévoir quelque chose pour empêcher les enfants de grimper et soutient le projet.

M. L. Volet compare le prix de cette construction à celui d'un hangar qui coûte CHF 100'000.00, soit la moitié du projet présenté. Il propose de demander une deuxième variante à l'architecte pour comparer les prix lors de la prochaine séance. **M. S. de Palézieux** ne pense pas que ce soit une bonne idée de présenter une nouvelle variante. **Mme Ch. Cuénod-Cochard** précise qu'il s'agit du projet le moins onéreux qui avait été présenté lors de la séance avec la Commission ad hoc.

La parole n'étant plus demandée, **M. H. Hoose, Président**, soumet le préavis 08/2014 au vote, soit :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre la réalisation d'un couvert dans le préau du collège « Jaman » pour les élèves des écoles primaires du cercle de Corsier, pour un montant total de CHF 171'000.00 ;
2. de lui octroyer à cet effet un montant de CHF 171'000.00 à prélever dans la « Réserve Bâtiments scolaires » figurant au Bilan ;

3. de financer cette dépense par recours à un emprunt à hauteur de CHF 171'000.00 et d'assumer les charges financières y relatives.

Le préavis no 08/2014 est accepté avec 27 voix.

9. **Préavis no 09/2014 « Aménagement provisoire et éclairage de l'arrêt de bus au carrefour de La Chaux »**

M. D. Chappuis, rapporteur de la Commission ad hoc chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis dans sa globalité.

M. J. Güdemann, rapporteur de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis dans sa globalité.

M. H. Hoose, Président, ouvre la discussion.

M. D. Isler demande si des mesures ont été prises en matière de pollution lumineuse. **M. Ph. Goletta, Municipal**, rappelle que ce carrefour est dangereux. Soit on l'éclaire selon les normes, soit on ne l'éclaire pas. A partir de 23h30-24h00, l'éclairage diminue automatiquement de 50% jusqu'à 5h00 du matin. Il y a des lois sur l'éclairage et des normes à respecter. La Romande Energie établit un plan avec des calculs précis. Dans ce préavis, il est prévu un éclairage moderne normal LED avec une consommation diminuée au niveau électricité. Il a été décidé ne pas ajouter des dangers inutiles en créant des ombres (en n'allumant qu'un luminaire sur deux).

Mme Ch. Combaz précise qu'éviter la pollution lumineuse signifie ne pas éclairer le ciel. **M. Ph. Goletta, Municipal**, explique que la hauteur des mats est définie par des normes. S'agissant d'un coin à brouillard, la Romande Energie a demandé de prévoir des candélabres standards, plus haut qu'à l'Hautigny où il y a des habitations.

La parole n'étant plus demandée, **M. H. Hoose, Président**, soumet le préavis 9/2014 au vote, soit :

- 1) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagement et d'éclairage public de l'arrêt de bus au carrefour de La Chaux ;
- 2) de lui octroyer à cet effet un montant de CHF 65'000.00 à prélever dans la réserve au bilan « Réserve pour investissements futurs » ;
- 3) de financer cette dépense par recours à un emprunt à hauteur de CHF 65'000.00 et d'assumer les charges financières y relatives.

Le préavis no 09/2014 est accepté à l'unanimité.

9bis. Motion « Pour un soutien aux sociétés locales »

M. H. Hoose, Président, passe la parole à **M. P. Bugmann** qui dépose la motion suivante :

« Beaucoup de manifestations dans le village (fête du village, course Chaplin, etc.), sont organisées par des sociétés locales qui se basent uniquement sur le bénévolat. Ces événements sont très importants pour le tissu social du village et leur organisation nécessite souvent beaucoup de temps de ces bénévoles. On constate aujourd'hui qu'il devient de plus en plus difficile de trouver des bénévoles, en partie parce que les gens n'ont pas le temps nécessaire d'assumer les charges que cela implique.

Nous proposons que la commune prépare une solution pour soutenir ces sociétés et leurs événements avec une aide administrative et d'inclure un montant pour cette tâche dans le budget communal 2015 ».

M. P. Bugmann trouve dommage de perdre des manifestations si le Comité des sociétés ne trouve pas de repreneurs. Il propose de prévoir quelque chose au budget 2015 déjà.

M. H. Hoose, Président, passe la parole à la Municipalité. **M. B. Schär, Municipal**, informe que la Municipalité a hésité car la motion n'est pas assez précise.

La Municipalité est tout à fait d'accord sur cette proposition, mais s'interroge sur différents points : que sera le travail administratif ; jusqu'où la Municipalité va aller dans l'accompagnement administratif si la motion est acceptée telle que présentée, etc...

M. P. Bugman informe que les sociétés ont besoin, pendant une durée plus ou moins courte, d'un appui pour la correspondance ou autre. Il a volontairement choisi de ne pas être précis, car chaque situation est différente. Le Conseil pourra dire si le chiffre porté au budget suffit ou non. Il s'agit d'un soutien pour une courte période. La mise à disposition de quelqu'un de temporaire qui connaît la commune et les structures et sociétés - qui pourrait fournir 20 à 30 heures en soutien administratif - est souhaitée. Avec le temps, des précisions seront données. Il relève l'importance de ne pas perdre les bénévoles et les manifestations qui font plaisir aux villageois.

Mme C. Haller, en tant que Présidente de la Société de Développement, adhère à cette idée. Elle confirme les difficultés à trouver des bénévoles supplémentaires. La motion allégerait le côté administratif.

M. B. Savoy demande si les sociétés ont d'autres besoins.

M. F. Brun, syndic, cite un exemple concret en tant que Président du Giron des Musiques 2015.

La parole n'étant plus demandée, **M. H. Hoose** explique la procédure de prise en considération de la motion et la soumet au vote.

Aucun membre ne souhaite renvoyer la motion à une commission qui définira si la motion doit être prise en considération ou non.

Par contre, la prise en considération directe de la motion est acceptée à l'unanimité. Elle est donc renvoyée à la Municipalité pour étude et projet de décision.

M. B. Schär, Municipal, propose que la réponse soit donnée quand le préavis sur le budget 2015 sera présenté, soit lors de la séance du Conseil du 8 décembre 2014.

Cette proposition municipale est acceptée.

10. Divers et propositions individuelles

- **Mme N. Cochard** demande de faire un rappel aux propriétaires de chiens pour qu'ils ramassent les crottes non seulement au village mais aussi à la campagne. D'autre part, elle s'interroge sur les tirs entendus cet été aux Monts-de-Corsier. **M. Ph. Bricod, Municipal,** informe qu'il s'agissait du garde-chasse qui faisait des campagnes contre les sangliers.
- **M. G. Volet** demande si un endroit pour déposer des déchets encore en bon état pourrait être créé à la déchèterie de Praz-Libon et si une date est prévue pour l'ouverture de la déchèterie définitive. **M. F. Brun, Syndic,** répond que cette idée sera mise en place lors de l'ouverture de la déchèterie définitive, espérée pour la fin de l'année 2015. **M. P. Zuchuat** a vu une émission TV sur les vols dans les déchèteries. Il trouve dangereux de laisser du matériel en bon état dans celles-ci.
- **M. D. Isler** émet le vœux d'ouvrir les rues « sens-unique » aux vélos, avec des mesures de limitation de vitesse et panneaux de signalisation. **La Municipalité** en a discuté et est d'accord d'étudier cette demande. Elle fera une proposition au Canton. **Mme D. Petitat** pense que ce n'est pas applicable partout, notamment au bas du chemin de Meruz où la vision en voiture est inexistante. **M. P. Bugmann** estime que chaque cycliste peut descendre de son vélo pour les 150 mètres de la rue Centrale. Il doute que la limitation de vitesse pour vélo soit réglementaire. Le cycliste n'est pas obligé d'avoir un indicateur de vitesse sur son vélo. **M. F. Brun, Syndic,** n'a pas confirmé que ce serait faisable mais la question sera étudiée. Une réflexion s'impose en collaboration avec le Canton.
- **Mme M.-J. Stauber** informe du problème rencontré au chemin de Meruz lorsqu'elle amène et va chercher les enfants de l'école de Meruz. En effet, certains propriétaires ne taillent pas leurs haies. **M. P.-A. Debétaz, Municipal,** informe qu'une demande sera faite auprès des propriétaires concernés.
- **M. A. Goy** informe que la Course Chaplin, organisée avec M. O. Bays depuis bientôt 10 ans, prendra fin si aucun successeur n'est trouvé rapidement. Une séance de Comité aura lieu prochainement pour décider si les membres actuels organisent encore la course en 2015 mais ce sera la dernière fois. Il lance un appel si un Conseiller ou une de ses connaissances serait disposé à reprendre le flambeau. Il remercie M. P. Bugmann pour son initiative.

- **M. H. Hoose, Président**, rappelle quelques dates à retenir :
- 13 septembre 2014 : course du Conseil et du personnel communal ;
 - 28 septembre 2014 : à partir de cette date, le bureau de vote se trouvera à la Maison de commune. Il demande à la Municipalité de rappeler cette information sur la première page du site internet ;
 - 29 septembre 2014 à la Grande salle : séance sur le réaménagement de l'espace urbain ;
 - 20 octobre 2014 : dernier délai pour rendre réponse pour la souscription de vin de la vigne communale ;
 - 27 octobre 2014 : prochaine séance du Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, **M. H. Hoose, Président**, remercie les Conseillers pour le déroulement de la séance. Elle est levée à 20h50.

Au nom du Conseil communal

Le Président



H. Hoose



La Secrétaire



M. Décosterd